

**PORTANT COMPOSITION DU JURY Licence Psychologie parcours Enseignement,  
professorat des écoles - Niveau 3**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifié relatif à la licence,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'UCA ;

**ARRETÉ**

**Article 1**

La composition des jurys d'examen Licence Psychologie parcours Enseignement, professorat des écoles - Niveau 3 comme suit :

**Membres du jury**

Armelle NUGIER, Président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Laetitia SILVERT, Vice-président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

**Semestre 1**

Martine COURT, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Valentin FLAUDIAS, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Magali GINET, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

Alain MEOT, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Sandrine REDERSDORFF, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

**Semestre 2**

Julia DAUGHERTY, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Valentin FLAUDIAS, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Magali GINET, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

Delphine MARTINOT, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

Frederique TEISSEDE, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Julien BARBAT, PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE

**Article 2**

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Le Président de l'Université Clermont  
Auvergne  
Mathias BERNARD



Le 2 mars 2026